



**DECISION N°183-2026 –
OPERATION PREALABLE A LA RECEPTION DES TRAVAUX D'EAUX USEES
A FEURS (CHEMIN DES QUATRE)**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société ALPS ci-annexé,

Considérant la nécessité de réaliser les opérations préalables à la réception des travaux d'Eaux Usées, Chemin des Quatre, sur la commune de Feurs,

Considérant que la proposition financière d'ALPS, sise 21 Rue des Loubatières, 42610 SAINT GEORGES HAUTEVILLE d'un montant de 5 367,00 € HT soit 6 440,40 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société ALPS, sise 21 Rue des Loubatières, 42610 SAINT GEORGES HAUTEVILLE, pour un montant total de 5 367,00 € HT soit 6 440,40 € TTC.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 01/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260601-1832026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026